

PLAN DE L'EXPOSE

I. INTRODUCTION

II. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES :

- Attraits et potentiels touristiques naturels de la RDC
- Offres touristiques dérivées et infrastructures
- Cadre institutionnel
- Initiatives et politique gouvernementale

III. CONTRAINTES

IV. RECOMMANDATIONS

I. INTRODUCTION

Le Tourisme, jadis considéré comme un voyage d'agrément est devenu de par le monde une industrie. Il crée beaucoup d'emplois (direct et indirect) aux personnes de toutes catégories jeunes et vieux, homme et femmes, valides et invalides dans le milieu urbain et même le plus reclus et, génère beaucoup de recettes pour des pays qui l'organisent. En République Démocratique du Congo le Tourisme a encore du mal à décoller et devenir une industrie, alors que le pays regorge d'innombrables attraits et potentiels touristiques susceptibles de drainer des millions des visiteurs et générer des recettes dont le pays a besoin pour son développement.

II. CONSIDERATIONS GENERALES

II.1. ATTRAITES ET POTENTIELS TOURISTIQUES DE LA RDC

- ▶ La RDC regorge non seulement des sites splendides (1.156 sites), un fleuve majestueux parsemé de nombreux affluents, avec les escarpements et les nombreuses chutes d'eau, une façade atlantique (+ 40 km), des lacs, mais aussi un potentiel touristique important et diversifié en raison de sa biodiversité, de la prédominance des reliefs (volcans), de sa variété climatique et de sa diversité ethnique et culturelle importante (+ 400).
- ▶ Ce pays compte 480 espèces des mammifères, 1139 espèces d'oiseaux, 13.000 espèces de poissons, 350 espèces de reptiles, 220 espèces de batraciens et plus de 11007 angiospermes qui lui permet d'occuper le 5ème rang de la méga-biodiversité dans le monde.

CONSIDERATIONS GENERALES

- Étant couvert de 70 % de forêt, la RDC offre des aires protégées et réserves de faune et de chasse qui renferment une diversité d'écosystèmes notamment les familles de gorilles, le troupeau d'éléphants, des lions, des léopards, des hippopotames, des rhinocéros blancs, des okapis qui en font une de plus riches du monde. En plus de l'Écotourisme, rendu possible par la diversité des écosystèmes et de son patrimoine culturel abondant, plusieurs autres formes de tourisme pourraient être développées, parmi lesquelles le tourisme culturel, riche des plus de 400 groupes ethniques (aux coutumes diversifiées) et du patrimoine historique, l'agrotourisme, le tourisme de cure (santé et des plantes médicinales), le tourisme de Safari photo et de chasse (cynégétique) dans les différentes réserves de chasse, le tourisme sportif et le tourisme d'affaire et de congrès.

II.2. OFFRES TOURISTIQUES DÉRIVÉES ET INFRASTRUCTURES

- ▶ Sur le plan des infrastructures touristiques, la capacité hôtelière se révèle très faible et mal répartie. La ville de Kinshasa seule, compte 1.544 hôtels classés de zéro (0) à cinq (5) étoiles. Les infrastructures d'accueil pour des conférences internationales et congrès sont insuffisantes et peu développées. Les hôtels classés de 1 à 5 étoiles sont exploités par des nationaux et étrangers. Il y a très peu de chaînes hôtelières internationales qui permettent d'établir un vaste réseau de collaboration avec des agences de voyage et autres services connexes et le pays n'a pas de système statistique efficace en matière de tourisme. L'État ne conserve dans son portefeuille qu'un partenariat dans deux hôtels à Kinshasa, et un hôtel à Lubumbashi, deuxième ville du pays. Cependant, il s'observe une petite évolution dans la construction des hôtels à Kinshasa et dans d'autres villes du pays passant de 2.365 en 2012 à 3902 hôtels en 2017.

- De même, en ce qui concerne les restaurants, le nombre est passé de 873 en 2012 à 1.003 restaurants en 2017. En 2014, il s'est observé un regain de dynamisme dans ce secteur après plusieurs années de stagnation, le nombre d'arrivées des touristes est passé de 81,117 touristes en 2010 à 193,585 en 2014 mais a baissé en 2015 à 77,575.
- Quant à la téléphonie, elle est exploitée par les privés dont quatre opérateurs sur le segment de téléphonie mobile, un opérateur sur le segment de téléphonie fixe et 25 dans la fourniture internet. Ce qui facilite la communication des touristes à l'intérieur et à l'extérieur du pays.
- L'essaimage des banques et agences de transfert des fonds, les banking mobiles, à Kinshasa comme aux chefs-lieux de certaines provinces constituent aussi des atouts pour les différentes transactions en faveur des touristes.

- ▶ Le Gouvernement de la RDC a lancé le 09 octobre 2015 une nouvelle compagnie aérienne « Congo Airways » avec pour objectif d'améliorer la desserte et la qualité de service à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. La création de cette compagnie permet aux touristes de visiter l'intérieur du pays. L'intérieur du pays est aussi desservi par différentes compagnies aériennes privés. Pour l'extérieur, La RDC est également desservie par des compagnies aériennes étrangères qui assurent des liaisons internationales. Il s'agit entre autres de : Brussels Airlines (Belgique), Air France (France), Kenya Airways (Kenya), Ethiopian Airways (Éthiopie), Turkish Airlines (Turquie), Air Cote d'Ivoire (Côte d'Ivoire), S.A.A (Afrique du Sud), Asky (Togo) etc.

II.3. CADRE INSTITUTIONNEL

- ▶ Le secteur du tourisme en RDC est sous l'autorité du Ministère du Tourisme créé en 1975. Il comprend sa structure administrative, le Secrétariat Général au Tourisme qui veille sur l'application de la politique du secteur tandis que l'Office National du Tourisme (ONT) et l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) sont des établissements publics à caractère technique. En juillet 2013, la RDC a actualisé le Plan Directeur National intégré pour le développement du tourisme 2015–2030. Elle a aussi, dans ce contexte révisé certains textes légaux et réglementaires en mai 2015 et a pris l'option de promouvoir l'écotourisme, le tourisme culturel et d'animation et le tourisme scolaire et ce, en partenariat avec le secteur privé. Par ailleurs, l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) travaille en partenariat avec ses partenaires dans la facilitation du Tourisme dans les aires protégées couvrant ainsi 13,78 % du Territoire National soit 8 Parcs Nationaux, 64 Réserves et domaines de chasse.

- ▶ Parmi les aires protégées actuellement ouverts au tourisme nous citons : PARC NATIONAL DE KAHUZI BIEGA (PNKB) au sud - Kivu, PARC NATIONAL DE VIRUNGA (PNVI) au Nord-Kivu, PARC NATIONAL DE LA GARAMBA (PNG) à la province de Haut Uélé, RÉVERVE DE FAUNE À OKAPIS (RFO) est à cheval sur la province d'Ituri et de Haut -Uélé, COMPLEXE UPEMBA – KUNDELUNGU (CUK) à cheval de Haut Katanga, Haut LOMAMI et de Lualaba, PARC MARIN DE MANGROVES (PMM) en province de Kongo centrale, LE DOMAINE DE CHASSE ET RÉSERVE DE BOMBO-LUMENE (DCBL) en province de Kinshasa, RÉSERVE DE FAUNE DE LOMAKO YOKOKALA (RFLY) à cheval sur la province de Mongala et de la Tsuapa, PARC DE LA VALLÉE DE LA N'SELE à Kinshasa

II.4. INITIATIVES ET POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

- L'ambition du Gouvernement est de faire du secteur du Tourisme de la RDC la troisième destination en Afrique sub-saharienne d'ici 2030, une véritable industrie pour la diversification de l'économie en vue de contribuer à l'émergence de la Nation. Plus spécialement en s'appuyant sur le développement de l'écotourisme et de la transformation numérique.
- A cet effet, la Loi n° 18 / 018 du 09 juillet 2018 portant principes fondamentaux relatifs au tourisme, le Plan National Stratégique du Développement (PNSD), le Plan Directeur Intégré pour le Développement du tourisme, donnent des orientations stratégiques pour le développement du secteur, à savoir : L'amélioration du cadre institutionnel, de la gouvernance et normalisation du secteur, (ii) L'innovation et la transformation numérique, (iii) La promotion de l'entrepreneuriat dans le secteur, (iv) Le renforcement de l'attrait de l'offre et la compétitivité sur le marché, (v) Le développement de l'écotourisme et la promotion de triptyque « Environnement – Énergie – Développement ».

- Il ressort de ces 5 axes stratégiques, une série de programmes et activités ayant comme objectifs : (i) Améliorer le cadre institutionnel et réglementaire du tourisme, (ii) Renforcer le cadre de concertation des acteurs du secteur du tourisme, (iii) Formaliser (Normaliser) le secteur du tourisme, (iv) Mettre en place les outils de collecte des données de mesurage de l'impact du tourisme sur l'économie du pays, (v) Promouvoir et valoriser les produits et activités touristiques, (vi) Inciter le Partenariat Public Privé (PPP) et la Coopération Internationale pour la productivité de l'industrie touristique, (vii) Promouvoir les marchés d'emplois dans le secteur touristique, (viii) Promouvoir les investissements touristiques, (ix) Promouvoir et valoriser les grands événements culturels et historiques, (x) Promouvoir l'écotourisme, (xi) Promouvoir le triptyque « Tourisme – Énergie – Développement » dans les aires protégées.

- ▶ Sur le plan Régional, la RDC a signé le 14 et 17 Juillet 2015 respectivement avec la République d'Afrique du Sud et la République de Zimbabwe, les protocoles d'accords de coopération en matière du Tourisme. Il existe aussi un mémorandum d'entente avec la République Arabe d'Égypte. La RDC est membre de RETOSA (Regional Tourism Organisation of Southern Africa) depuis 1993.
- ▶ Sur le plan International, la R.D.C est signataire de la charte du Tourisme, du Code du Tourisme du 26 Septembre 1985 et du Code Mondial d'Éthique du Tourisme du 1er Octobre 1999 élaboré par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), dont elle est membre.

CONTRAINTES

Le développement du Tourisme est confrontée à plusieurs contraintes qui sont d'ordre (i) institutionnel, juridique et stratégique, (ii) infrastructurel et facilitation de séjour, (iii) budgétaire et logistique, (iv) culturel, (v) sécuritaire et (vi) écologique.

► Contraintes d'ordre institutionnel, juridique et stratégique

(i) Absence d'une politique nationale du Tourisme et d'un Plan directeur pour le développement du Tourisme, (ii) non application de la loi portant principes fondamentaux de Tourisme dans certaines provinces, (iii) inexistence d'une stratégie marketing dans le cadre d'une consultation et une collaboration active avec le secteur privé, (iv) inexistence d'une stratégie devant préciser le produit de la RDC pour se démarquer des pays voisins, (v) inexistence d'une identité de positionnement présentable de la RDC sur la carte du tourisme international et (vi) faible participation des administrations du tourisme (SGT, ONT) aux rencontres régionales et internationales sur le Tourisme.

► Contraintes d'ordre infrastructurel et facilitation de séjour

(i) insuffisance d'infrastructures de base et faible qualité des unités touristiques et de service, (ii) offre touristique dérivé des faibles qualités (attraction touristique nombreuse mais peu sont aménagés, de même ceux qui sont aménagés manquent les voies d'accès), (iii) réseaux de transport dégradés suite à la vétusté des infrastructures et des matériels, (iv) absence de la connectivité des différents réseaux pouvant faciliter la visite des touristes aux différents sites, (v) coût élevé du Visa et les conditions difficiles de son obtention pour les visiteurs étrangers, (vi) Non assouplissement de mesure de facilitation d'obtention de visa pour les visiteurs étrangers.

► Contraintes d'ordre budgétaire et logistique

(i) insuffisance de budget alloué au secteur du Tourisme, (ii) absence de bâtiment pour l'ensemble des administrations et services du secteur (SGT, ONT, STN), (iii) absence de matériels roulant pour l'ensemble des administrations et services du secteur (SGT, ONT, STN)

► Contraintes d'ordre culturel


(i) insuffisance des cadres formés dans les grandes écoles du tourisme, (ii) absence d'une politique de formation des agents et cadres de l'administration et de secteur opérationnel, (iii) absence d'une politique de sensibilisation de la population aux valeurs et avantages du tourisme ;

► Contraintes d'ordre sécuritaire

(i) insécurité dans les aires protégées et recrudescences du braconnage, (ii) présence des bandes armées dans les provinces à conflit (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri), (iii) Tracasserie policière dans les points d'arrivées (Aéroport, Beach)

► Contraintes d'ordre écologique

Destruction massive des écosystèmes avec des effets et/ou impacts négatifs sur la biodiversité (Agriculture itinérante sur brulis, l'exploitation minière, la chasse des animaux sauvages, les faux de brousse intempestifs) ;



Au regard de ces différentes contraintes, seules la volonté et la détermination du Gouvernement feront que le secteur du tourisme puisse connaître une évolution positive tout en tenant compte d'une simple analyse SOFT de ses forces, ses faiblesses, ses opportunités et ses menaces dont quelques-unes sont mentionnées dans le tableau ci-dessous :

FORCES

- ▶ Énormes potentiels touristiques (faune, flore, sites touristiques, parcs et réserves naturelles, gastronomie, arts et culture ;
 - Particularité de la faune à travers les espèces rares uniques au monde (okapi, Rhinocéros blancs, bonobos, Sula, gorille de montagne, paon congolais) ;
 - Règlementation du secteur par la Loi n° 18 /018 du 9 juillet 2018 portant Principes fondamentaux relatifs au tourisme, et d'autres textes réglementaires ;
 - Pays membre de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) et de la SADC ;
 - Pays membre de l'Organisation du Commerce ;
 - Numérisation progressive du secteur du tourisme ;
 - Réforme de l'Administration du tourisme ;
 - Contribution du potentiel écotouristique à la ré-silience au changement, à la protection durable des écosystèmes et au maintien des équilibres climatiques planétaires ;
- ▶ Dynamisme et présence non négligeable des acteurs touristiques dans le secteur.

FAIBLESSES

- Difficultés d'accès aux sites touristiques et aux aires protégées ;
- Faible participation des acteurs aux rencontres régionales et internationales sur le tourisme ;
- Insuffisance d'infrastructures d'accueil et de transport ;
- Offre touristique de faible qualité ;
- Faiblesse de compétence et manque de formation du personnel et sur les métiers du tourisme
Insuffisance du budget alloué au secteur ;
- Coût et conditions difficiles d'obtention de visa pour la RDC ;
- Faible niveau de promotion et de marketing touristique ;
- Faible vulgarisation des textes légaux et réglementaires régissant le tourisme ;
- Non appropriation de la culture touristique par la population ;
- Données statistiques peu fiables.

OPPORTUNITÉS

- Existence des circuits touristiques sous régionaux ;
- Positionnement stratégique entre les circuits de l'Afrique centrale, de l'Est et Australe ;
- Riche patrimoine culturel et historique ;
- Secteur ouvert au Partenariat Public Privé (PPP);
- Existence des accords, traités et conventions internationales ;
- Représentations diplomatiques dans plusieurs pays pour la promotion de la destination ;
- Réseaux de transport routier, lacustre, fluvial et maritime très dense.

MENACES

- Persistance des poches d'insécurité à l'Est du pays ;
- Braconnage des espèces emblématiques comme le gorille de montagne, l'okapi, le rhinocéros, l'éléphant ;
- État de délabrement très avancé des infrastructures de base ;
- Exploitation minière et forestière dans les sites touristiques et les aires protégées ;
- Perception négative du niveau sécuritaire dans certaines zones ;
- Cout élevé de séjour en RDC.

RECOMMANDATIONS

Aujourd'hui le tourisme est devenu une industrie très complexe qui peut générer d'importantes recettes. Il importe aux gouvernants de la RDC de le prendre en compte au regard d'immenses potentiels touristiques dont regorge le pays. Toutefois le tourisme évolue dans un contexte international extrêmement concurrentiel mais relativement fragile : Il est donc à priori non souhaitable d'envisager un tourisme de masse en RDC qui risquerait de détruire plutôt que de préserver. D'où la pratique de l'écotourisme. Cette forme de tourisme est la plus prisée de nombreux touristes de grands pays émetteurs. Pour développer le secteur, et au regard des orientations stratégiques, particulièrement dans le domaine commercial, le décideur et les opérateurs du secteur doivent tenir compte des recommandations suivantes :

- **Sur le plan institutionnel et juridique** : (i) stabiliser le cadre institutionnel et juridique susceptible de définir la Politique Nationale du Tourisme, (ii) améliorer la « normalisation » du secteur, (iii) Accélérer la production des mesures d'application de la loi n°018/18 du 09 juillet 2018 portant principes fondamentaux relatifs au tourisme, (iv) Inciter le Partenariat Public-Privé (PPP), (v) Former et recycler périodiquement en tourisme et hôtellerie le personnel des Administrations Nationales du Tourisme (ANT) et des unités touristiques...
- **Sur le plan infrastructurel et facilitation** : (i) Aménager et/ou réhabiliter les infrastructures d'accueil, les sites et les voies d'accès, (ii) Faciliter l'obtention des visas et l'accessibilité au Pays à tout visiteur, (iii) Développer les infrastructures de qualité et améliorer leurs services...

Recommandations

- ▶ **Sur le plan financier et logistique** : (i) Créer les mécanismes innovants pour faciliter les allocations financières au secteur, (ii) Disposer d'une allocation budgétaire conséquente au secteur du Tourisme, (iii) Orienter les mécanismes et fonds verts au financement du tourisme, (iv) Mobiliser et affecter les ressources financières nécessaires à la relance et au développement du tourisme par la numérisation de toutes les unités et l'élargissement d'un système informatique (digitalisation) d'envoi et réception de fonds avec l'administration centrale, (v) Doter les administrations des bâtiments, locaux et équipement de service (matériels informatiques, roulants et des communications).

Recommandations

- ▶ **Sur le plan culturel** : (i) Organiser des campagnes de sensibilisation de la population au tourisme et ses retombées par les media officiels, privés (radio, TV, journaux, sketch, théâtre, etc...) par tous les moyens appropriés (conférences, séminaires, débats, symposium, dépliants, imprimés), (ii) Organiser des actions d'éducation à la chose touristique en faveur des élèves (à travers des programmes spécifiques) et des jeunes, (iii) Impliquer davantage le secteur de la culture et des arts au processus du développement au tourisme, (iv) Développer les marchés touristiques.
- ▶ **Sur le plan écologique et sécuritaire** : (i) Doter les aires protégées et les secteurs des Plans d'aménagement et de Gestion qui tiennent en compte des zones d'expansion touristique et de développement de l'agroforesterie, (ii) Développer l'agroforesterie dans et autour des parcs ainsi que les activités de conservation et de protection de la biodiversité, (iii) Mettre en place un mécanisme favorisant l'écotourisme dans les sites...

Recommandations

- **Sur le plan promotionnel et marketing** : (i) Ouvrir des bureaux ou agences de représentation à l'étranger, notamment auprès de l'Union Européenne, de l'Amérique, des pays du Dragon (Corée, Taiwan, Hong Kong), du Japon et de l'Afrique du Sud, (ii) Participer régulièrement à des manifestations foraines ainsi qu'aux rencontres internationales spécialisées : ITB Berlin, Investour, Indaba Tourism, (iii) Organiser des campagnes promotionnelles tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ; des voyages d'information des opérateurs et éducateurs au profit de professionnels du Tourisme ainsi que la production des supports promotionnels (affiches, dépliants, films, cassettes vidéo), (iv) Réviser la politique tarifaire des visas en vigueur tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays en la rendant plus compétitive par rapport à celle des pays voisins concurrents, notamment le Kenya, l'Ouganda), (v) Définir la marque permanente de positionnement plus présentable de la RDC sur la carte de tourisme international (en l'occurrence RDC, pays de la biodiversité naturelle et culturelle, à l'instar de la Tanzanie connue comme pays de Kilimandjaro, Zanzibar, Serengeti, le Rwanda, pays de la culture Ntore, etc.) ; .